

REGION WALLONNE

**Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la
Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal**

**Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la
Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de
Mobilité de SPA**

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE), notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 02 février 2015 modifiant la composition de la CCATM de Spa ;

Vu la délibération du conseil communal du 28 avril 2015 actant une modification dans la composition de ladite commission ;

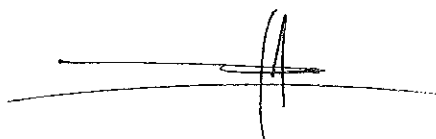
Vu la lettre de démission datée du 17 mars 2015 de Monsieur Michel CARMANNE, membre effectif représentant le secteur privé de la commission ;

Considérant le conseil communal propose de désigner son suppléant, Monsieur Yves CARIS pour continuer son mandat ;

Considérant, en conséquence, que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUPE et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

A R R E T E

Article 1^{er} - La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Spa est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 28 avril 2015



En conséquence, il est mis fin au mandat de Monsieur Michel CARMANNE, membre effectif de la commission. Son mandat est attribué à Monsieur Yves CARIS.

La commission est donc composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : Luc BECO

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

Effectifs	Suppléants 1
Paul MATHY	Benoît DEVAUX
Frank GAZZARD	Marie STASSE
Luc PEETERS	Ludivine DESONAY

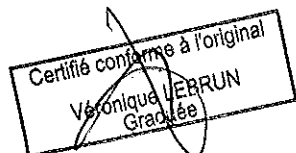
Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1
Etienne BONHOMME	Etienne GRISARD
Yves CARIS	/
Marie-Paule FORTHOMME	Marc-Alexandre FROMENT
Claude GALLIN	Thierry PIRONET
Paul JEHIN	Bruno SCHMITZ
Marc JOSEPH	Viviane TRASENSTER
Bernard MEURANT	Charline MARIEN
Marie-Louise PAËS	Anne CESAR-KAYE
Fabienne SEVRIN	Roger FELS

Article 2 - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

01 JUIN 2015



Carlo DI ANTONIO